Cours collectifs de gymnastique Tarifs septembre 2023 à juin 2024

	Nombre de mois	TARIFS SCÉENS sur justificatifs						
Période								
		Paiement annuel	Prélèvement					
			1er régit	+	n	prél	èvement(s)	
septembre - juin	10	250.00 €	25.00€	+	9	x	25.00€	
octobre - juin	9	225.00 €	25.00 €	+	8	х	25.00€	
novembre - juin	8	200.00 €	25.00 €	+	7	х	25.00€	
décembre - juin	7	175.00 €	25.00 €	+	6	х	25.00€	
janvier - juin	6	150.00 €	25.00 €	+	5	х	25.00€	
février - juin	5	125.00 €	25.00 €	+	4	х	25.00€	
mars - juin	4	100.00€	25.00 €	+	3	х	25.00€	
avril - juin	3	75.00 €	25.00 €	+	2	х	25.00€	
mai - juin	2	50.00 €	25.00 €	+	1	х	25.00€	
juin	1	25.00 €	25.00 €					

TARIFS RÉDUITS SCÉENS							
Étudiants, lycéens, chômeurs, RSA sur justificatif s							
Paiement	Prélèvement						
annuel	1er réglt	+	n	prél	èvement(s)		
125.00 €	12.50€	+	9	х	12.50€		
112.50 €	12.50€	+	8	х	12.50€		
100.00€	12.50€	+	7	х	12.50€		
87.50 €	12.50€	+	6	x	12.50€		
75.00 €	12.50€	+	5	х	12.50€		
62.50 €	12.50€	+	4	х	12.50€		
50.00 €	12.50€	+	3	х	12.50€		
37.50 €	12.50€	+	2	х	12.50€		
25.00 €	12.50€	+	1	х	12.50€		
12.50 €	12.50€						

TARIFS NON SCÉENS							
Paiement annuel	Prélèvement						
	1er réglt	+	n	prél	èvement(s)		
300.00€	30.00€	+	9	x	30.00€		
270.00 €	30.00€	+	8	x	30.00€		
240.00 €	30.00€	+	7	x	30.00€		
210.00 €	30.00€	+	6	x	30.00€		
180.00 €	30.00€	+	5	x	30.00€		
150.00 €	30.00€	+	4	x	30.00€		
120.00€	30.00€	+	3	x	30.00€		
90.00€	30.00€	+	2	x	30.00€		
60.00€	30.00€	+	1	x	30.00€		
30.00€	30.00€						

Inscriptions:

Toute inscription s'effectue pour la saison sportive (1^{er} septembre 2023 au 30 juin 2024). Les inscriptions commencent à compter du mois de septembre pour une durée de 10 mois. Cependant, des inscriptions sont possibles tout au long de la saison sportive dans la limite des places disponibles et engagent l'usager jusqu'au 30 juin.

Règlement :

Toute inscription entraîne le règlement intégral des droits d'entrée. Ceux-ci sont à régler le jour de l'inscription :

- soit par un paiement de l'intégralité de la cotisation au service Finances-facturation ;
- soit par un paiement de la 1re mensualité au service Finances-facturation et des mensualités restantes par prélèvement automatique.

Les réductions sont applicables sur présentation d'un justificatif à l'inscription. Si le justificatif est fourni après l'inscription, la prise en compte se fera à compter du mois M+1 de la réception du justificatif. Le cachet d'enregistrement du service Courrier de la mairie fait foi pour un courrier reçu par la poste ou déposé en mairie, la date de réception du courriel fait foi pour un envoi par courriel. Aucune rétroactivité ne sera appliquée.